

LES LIGNAGES DE BRUXELLES

BULLETIN TRIMESTRIEL
DE L'ASSOCIATION DES DESCENDANTS DES LIGNAGES DE BRUXELLES
a.s.b.l.

1968 - 7^e Année

Prix au numéro : 25 frs — Abonnement annuel : 100 frs
Compte Chèque Postal 605.17 Association des Lignages

N° 33

Siège social : Maison de Bellone — Bruxelles.
Secrétariat et Trésorerie : 23, Chemin d'Hoogvorst — Tervuren.
Secrétariat et rédaction du Bulletin : 65, Chaussée de Malines — Sterrebeek.
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

NOTES SUR LES LIGNAGES DE BRUXELLES ET LA MAISON DE BOURGOGNE A LA FIN DU XIV^e ET AU DEBUT DU XV^e SIECLE

Parcourant les feuillets d'un manuscrit du fonds Houwaert¹, nous remarquons (nous ne sommes pas les premiers) une page dont le texte serré renferme des renseignements précieux sur la révolution des métiers de Bruxelles contre les lignages de cette ville en 1421.

Le sujet a déjà été développé en long et en large par plus d'un auteur et surtout par F. Favresse². On peut même considérer ceci,

¹ Bibl. roy., Ms, II 6487, f° 344.

² F. FAVRESSE : *L'avènement du régime démocratique à Bruxelles pendant le moyen âge (1306-1423)*, 1932, 334 p.

Remarques :

1° Le titre de ce beau travail de l'auteur ne nous paraît pas du tout correspondre au fond. Il aurait bien mieux pu mettre, par exemple : « Origine de tendances progressistes au développement d'un régime démocratique à Bruxelles au moyen âge (1306-1423). « Rébellion contre les Lignages en 1421 ». Qu'on nous permette cette réflexion.

Le régime démocratique à cette époque est bien loin d'avoir de solides assises.

Si les lignages ont en 1421 perdu une partie de leur puissance, leur influence est encore très appréciable sous l'autorité d'un prince trop grande à cette époque pour qu'on puisse vraiment croire à ce que l'auteur appelle un régime démocratique, même en tenant compte des remarquables conquêtes sociales qu'avaient su faire, à la longue, les bourgeois de Bruxelles.

2° Tout y est raconté, semble-t-il, comme si la responsabilité des événements devait être imputée aux lignages et comme si les métiers avaient joué le beau rôle. Tous ses membres n'étaient pas agneaux, que nous sachions.

Bel « avènement » de ce régime soit-disant démocratique, que son début par un affreux carnage : vingt-quatre têtes roulant à peu près en même temps sur les marches de l'échafaud ! Sans compter les tortures préalables.

Parmi les victimes sacrifiées à la rébellion, certains lignagers payèrent certainement de leur vie un pur dévouement à leur prince.

si l'on veut, comme un résumé de cet intéressant ouvrage. Nous n'y voyons aucun inconvénient et ne dissimulons pas les emprunts que nous avons faits.

Les noms de la plupart des protagonistes (et ils sont nombreux) de ce drame qui se joua à la fin du XIV^e siècle et surtout au commencement du XV^e siècle, deviendront familiers ou le sont déjà à ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre ville et en particulier aux lecteurs de ce bulletin.

Le dossier qui se constitue petit à petit dans *Les Lignages de Bruxelles* ne peut que développer en nous, si nous l'étudions, les sentiments d'attachement à notre ancienne cité et par voie de conséquence à notre pays.

Une ascendance connue, ou retrouvée, plongeant dans un lointain passé nous intéresse d'aventure à un patronyme dont les sons n'avaient fait éclore auparavant dans notre esprit aucune résonnance.

Voilà une raison pour que le nom du personnage auquel il appartient prenne soudain une signification éveillant une vive curiosité. Cette attirance s'affermira en nous et donnera souvent avec le goût généalogique et historique des recherches, une nouvelle orientation à une partie de nos loisirs.

Ce que nous écrivons ici n'est pas nouveau, nous dira-t-on. Mais n'est-il pas vrai que « tout a été dit et qu'on arrive trop tard, depuis sept mille ans (c'est bien peu) qu'il y a des hommes et qu'ils pensent », comme le faisait déjà remarquer La Bruyère au début de ses *Caractères*? Et il est malaisé de trouver encore une idée neuve n'importe où sous la plume de n'importe qui.

Ce qui donne de la valeur à une idée c'est la manière de l'écrire et surtout de la disposer dans un ensemble.

Et c'est précisément ce que nous cherchons : amasser dans notre bulletin, dans un but d'information aussi complète que possible, tous les documents que nous pouvons recueillir sur l'histoire de nos sept lignages.

Pour en revenir aux noms des patriciens bruxellois que nous avons rencontrés à l'époque dont nous nous occupons, nous pensons qu'ils méritent d'être tirés de l'oubli.

Le plus grand nombre d'entre eux défendaient avec intrépidité leurs privilèges séculaires. Ils étaient convaincus qu'ils le faisaient légitimement pour eux-mêmes et pour leurs descendants et ils ne laissaient pas d'être conscients des périls auxquels ils s'exposaient.

Malheur à celui qui tombe entre les mains d'une multitude déchaînée!

Témoin l'affreux massacre dont furent victimes à Louvain les patriciens qui s'avisèrent de résister et tombèrent entre les mains d'une populace révoltée. Leurs têtes séparées du tronc furent fichées sur ces piques qui avaient servi à les recevoir lorsqu'on les projeta des fenêtres de l'hôtel de ville (1379).

A Bruxelles un grand nombre d'entre eux furent torturés avant d'être exécutés.

Est-ce bien le lieu de dire : « Vox populi vox Dei » ?

Comme à des gentilshommes le triste honneur leur échut d'être décapités sur la grand'place. La pendaison était le sort de ceux qui n'étaient pas issus d'un noble parentage.

Il est à remarquer que ce dernier mode d'exécution avait lieu en dehors de la ville, peut-être dans un but d'hygiène et surtout pour éviter la peste. Les suppliciés demeuraient exposés aux intempéries et étaient secoués par le vent jusqu'au moment où la chute était spontanée. Les oiseaux se chargeaient du nettoyage.

A Bruxelles, le gibet existait au « Galgenberg », là où se trouve actuellement le Palais de Justice.

Mais assez sur ce macabre sujet et revenons à nos lignagers.

Il y avait parmi eux, il faut le reconnaître, des personnages peu recommandables et c'est ce qui contribua à faire naître dans les métiers de Bruxelles un esprit de révolte entretenu comme toujours, évidemment, par des excitateurs.

Une tentative d'insurrection, déjà en 1356, avait été brutalement réprimée.

Des membres des lignages avaient trahi leur souverain.

C'est ce qui apparut en 1341 lors de l'expédition de notre duc Jean III avec le roi Edouard III d'Angleterre contre le roi de France Philippe VI de Valois. Ils assiégèrent en vain la ville de Tournai.

Ces hommes des lignages, secrètement opposés à la politique du duc, complotèrent contre lui en procurant des renseignements à Philippe. Mal leur en prit, car leurs manœuvres perfides furent divulguées.

Ils étaient quatre : Renier *Eggloy* et son fils Gaspard qui réussirent à prendre la fuite ; Nicolas *Swæf* : arrêté et emprisonné par le comte de Namur fut décapité dans cette ville ; Everaert *t' Serclaes* (le père du libérateur de Bruxelles, 1356), fut torturé et pendu à Mons³.

Quelques années plus tard, le 17.8.1356 (le « Quaden Woensdag »), la ville de Bruxelles fut prise par Louis de Maele, comte de Flandre qui revendiquait une partie de l'héritage de Jean III dont il avait épousé une fille, Marguerite. Heureusement ses Flamands furent chassés deux mois après grâce à l'audacieuse intervention d'Everaert *t' Serclaes*³, auquel ils opposèrent peu de résistance, d'ailleurs.

Dans les circonstances troublées, il se trouve toujours des gens qui se déclarent ouvertement pour l'ennemi. Nous connaissons les noms des hommes des lignages qui en cette conjoncture tombèrent

³ *Brabantica*, VIII/2, pp. 845-853, lign. Serroelof-t'Serclaes.

en défaillance : Arnould de Coninc, Siger van den Heetvelde, Henri de Hertoghe, Guillaume Pipenpoy, Jean de Pape, Amaury Was, Henri Estor et Franc Clutinc.

Les lignages, au début du xv^e siècle, étaient encore affaiblis par la mésentente qui les divisait en deux partis aussi cruellement opposés qu'à Vérone, les Capulet et les Montaigu.

Les familles divisées par une « vendetta », terme peut-être anachronique, avaient nom *van Lombeke* et *van den Heetvelde*⁴.

L'affaire avait commencé sous le règne de la duchesse Jeanne, par l'assassinat en 1400 de Jean *van Lombeke*, ce qui dégénéra en guerre privée entre les deux familles. La souveraine intervint et des peines de bannissement pour violence furent prononcées contre Guillaume *van Ranst*, Guillaume *van Kesterbeke*, Goessen *Baers*, Jan *Thonys*, Guillaume *Pipenpoy*, Arnould *Bernage*, Gislebert *van der Roesen*⁵.

En 1401, nouvel assassinat d'un *van den Heetvelde* cette fois, perpétré par Gérard *van Coeckelberge*.

Les *van den Heetvelde*, branche bâtarde de la Maison de Brabant, jugèrent qu'ils n'avaient pas été traités d'une manière suffisamment équitable par la souveraine. Se sentant menacés, ils conclurent un pacte avec d'autres bâtards ou descendants illégitimes des ducs. Leurs noms sont très intéressants à connaître. On les trouve dans *Brabantse Yeesten* : Willem *van Zeyne*, Here 't Sent *Achtenrode* ; Here Jan *van Rotselaer* ; Heer Heinrich *van der Lech* nu ter tijt drossaert van Brabant ; Jan, Here *van Witthem* ; here Reynier *Goedehere*, proeft van Maboegen ; Here Willem *van den Heetvelde*, ridder ; Jan *van Ranst*, Wouter *van Ranst*, proeft van Nijvele ; Henrik *van Witthem*, here van Beersesele ; Aert *van Geldenaeken* ; here Geert *van Waenrode*, here van Brachem ende van Gladbeke.

Le parti des *van den Heetvelde* avait à sa tête les trois frères de ce nom : Guillaume, Gauthier et Jean, fils de Siger (un proche parent du défunt dont le prénom était aussi Siger) et de Marguerite *Fraeybaert*.

Ils accusaient plusieurs bourgeois lignagers : Nicolas *Swæf*, Wencelijn *de Hertoghe* et Jean *de Grimberge*, seigneur d'Assche, de complicité avec Gerard *van Coeckelberge*.

⁴ *Ibid.*, V/2, p. 501, lign. Sweerts, van den Heetvelde.

⁵ La plupart des noms que nous citons dans ce travail ont fait l'objet d'une étude généalogique dans le fonds Houwaert (Bibl. royale, section des Ms.). Un grand nombre de ces études manuscrites ont été reprises et consolidées par l'apport de multiples preuves recueillies dans le même fonds et dans d'autres archives. C'est l'ouvrage publié dans *Brabantica*, consacré aux lignages de Bruxelles. Il met à la portée du lecteur non initié le volumineux manuscrit II 6601 (*liber familiarum*) qui renferme de nombreuses généalogies anciennes de familles bruxelloises.

Antoine de Bourgogne, duc de Brabant (frère de Jean sans Peur), qui succéda à Jeanne de Brabant en 1406, serait certainement parvenu à faire régner l'ordre une fois pour toutes et il est même permis de croire que sous son règne les passions des factions ennemies furent tempérées par sa fermeté. Mais il n'eut pas le temps d'intervenir d'une manière décisive.

Prince intrépide, tout dévoué au roi de France Charles VI, il courut se ranger sous la bannière de celui-ci à Azincourt (1415). Arrivé quelque peu en retard, ardent au combat, il n'aurait pas même pris le temps de revêtir son armure et se lança dans une mêlée où les Français avaient d'ailleurs le dessous. Il trouva une mort glorieuse dans cette bataille. Henri V, roi d'Angleterre, avec des troupes très inférieures en nombre écrasa l'armée française grâce à ses archers dont l'adresse était hors de pair.

Antoine de Bourgogne épousa successivement Jeanne de Saint-Pol et Elisabeth de Gôrlitz. De la première il eut Jean et Philippe, qui régnèrent l'un après l'autre sur le duché de Brabant. Elisabeth convola avec Jean de Bavière dit sans Pitié.

Le règne d'Antoine fut trop court hélas ! Il nous laissa cependant un précieux souvenir : l'aile gauche de notre hôtel de ville qui fut achevée de son vivant.

Combien le règne de Jean IV différa de celui de son père ! Prince chétif, indolent, sans foi, il accéda à la souveraineté du Brabant à l'âge de 15 ans. Le manteau ducal était trop lourd pour ses jeunes épaules.

Il épousa à La Haye, le 4.4.1418, sa cousine germaine Jacqueline de Bavière, âgée de 17 ans (fille de Guillaume IV de Hollande, comte de Hainaut, et de Marguerite de Bourgogne, fille de Philippe le Hardi) déjà veuve depuis 1417 de Jean de Touraine, petit dauphin de France, mort enfant.

Jamais mariage ne fut plus mal assorti. La princesse était belle et énergique. Elle ne manquait ni de noblesse ni de grandeur. Le duc ne fit rien pour soutenir sa femme contre les emprises de Jean de Bavière leur oncle qui voulait s'emparer des Etats de Hollande dont Jacqueline était l'héritière. Jean IV était circonvenu par des courtisans en qui il plaçait mal sa confiance.

Il n'empêcha même pas que des personnages de leur entourage, notamment Everaert t' Serclaes (le fils du libérateur de Bruxelles), lui manquassent d'égards⁵. Indignée, la princesse se sépara de son mari.

Désireux de rétablir l'entente entre les deux époux (les Bruxellois étaient favorables à cette princesse pour laquelle ils auraient bien pris fait et cause), Philippe de Saint-Pol, frère du duc essaya d'arranger une entrevue entre les deux époux (1417). Elle devait avoir lieu à Vilvorde. Mais le duc n'y alla pas. La nuit précédent le jour de l'entrevue, il avait quitté secrètement Bruxelles.

Si le manque d'expérience et la faiblesse de Jean IV furent, comme nous allons le voir, cause de beaucoup de maux, il reste cependant de lui la création d'une remarquable institution, celle de l'Université de Louvain où furent donnés les premiers cours de droit, de médecine et de philosophie, le 1^{er} octobre 1426. Elle existe donc depuis plus de cinq cents ans. Fasse le ciel qu'elle ne cesse pas de prospérer !

La vive opposition que le jeune duc rencontra résultait des dépenses exagérées de la cour, d'un absolutisme trop prononcé et des malversations de certains personnages qu'il protégeait avec trop d'entêtement.

Il avait choisi comme trésorier général Guillaume *van den Berghe*, qu'il appréciait beaucoup plus que le personnage ne le méritait.

L'ammanie de la ville fut accordée avec la complicité de ce dernier, au détriment de Gysbrecht Pipenpoy, qui ne paraissait pas avoir démérité, à Guillaume van Assche, un compère du trésorier et qui jouissait de la faveur du souverain.

A cette époque, certains échevins nommés par le duc, assurés de la bienveillance et du silence de l'amman Guillaume *van Assche*, commettaient des abus particulièrement graves.

Étaient le mieux en cour, mais aussi les plus haïs : Gérard *de Coeckelberge*, l'assassin d'un van den Heetvelde, et Henri *van Hertewijk* dont la vénalité n'était pas ignorée. La population l'exécrait ; Guillaume *van Assche* et Jean *van Grimberghe* étaient enveloppés dans cette haine, d'autant plus que la lutte entre le parti van den Heetvelde et celui des van Lombeke avait repris de plus belle. Et Jean IV protégeait presque ouvertement ces derniers et ne faisait rien pour empêcher les violences et les prévarications de la clique des van Lombeke qu'il protégeait.

En présence d'une opposition de plus en plus ouverte des métiers de Bruxelles, groupés autour du parti des van den Heetvelde, les Bruxellois provoquèrent la comparution des coupables devant le tribunal des jurés.

Van den Berghe fut déclaré déchu de son emploi et condamné à faire un pèlerinage en Galicie.

Guillaume *van Assche*, qui soutenait van den Berghe, fut emprisonné. Il ne fit rien pour recouvrer sa charge et s'y prit de manière à ne pas trop attirer l'attention sur sa personne. Après une détention de près de six mois il obtint son élargissement. Mais il ne perdait rien pour attendre. Comme nous le verrons plus loin, la Parque allait bientôt couper le fil de sa destinée.

Une instruction fut aussi ouverte le 13.6.1419 par les jurés bruxellois contre trois patriciens : Henri *Hertewijk*, Gérard *Coeckel-*

berge, considérés comme prévaricateurs et alliés de *van den Berghe*. Ils furent condamnés à 12 années de bannissement et privés de leurs droits politiques. Quant à *Everaert t' Serclaes*, la sentence le priva définitivement de son patriciat.

En somme, les deux premiers s'en tirèrent à bon compte. Loin de Bruxelles, ils échappèrent à la peine de mort qui fut prononcée ultérieurement contre la plupart des partisans de Jean IV.

Inquiété par la situation, le duc avait quitté Bruxelles. Mais il rentra après un accord intervenu le 27 juillet 1419 et il fut assez bien accueilli.

Jean Taye d'Elewijt était investi des fonctions d'amman.

Et le souverain donna de nouveau libre cours à ses tendances despotiques. A Guillaume *van Assche* qui bénéficiait toujours de ses faveurs il accorda la châtellenie à vie de Vilvorde.

Il tira aussi vengeance de sujets qui lui avaient déplu :

Ghijsbrecht *Pipenpoy* fut condamné par l'amman et l'échevinage qui étaient tout à la dévotion du souverain, à un exil de 15 ans et à la perte de ses droits politiques. Motif : avoir médité du duc et de la Cour à propos de la paix qui avait été conclue.

Jean *de Hertoghe* était banni pour 3 ans et condamné à un pèlerinage.

Jean IV reprit aussi dans sa cour des personnages que leurs excès avaient fait exécrer : un étranger, Bernard *Uten Enge* et *Everaert t' Serclaes*, qui avait humilié l'infortunée Jacqueline de Bavière, comme nous l'avons déjà dit plus haut, René *Baers* et un nommé *Boen*, ces deux derniers complices de Jean de Bavière dit sans Pitié, élu de la principauté de Liège, oncle persécuteur de la princesse, soutenu secrètement par Philippe le Bon.

Mal inspiré, le duc formait comme auparavant, des desseins autoritaires maladroits et indignait beaucoup de nobles et les représentants des villes qui voyaient notamment depuis avril 1419, un conseil échevinal composé de telle manière que les amis du duc y avaient la majorité : le seigneur d'Assche (ou son fils Jean), Bernard *Uten Enge*, Guillaume et Jean *Bont*, Nicolas *van de Werve*, René *Moers*, Nicolas *Colensone*, Jean *van Nuffele*.

Le 30 avril 1419, *Colensone* est nommé chancelier de Brabant et son ami *Boene*, secrétaire et gardien des registres aux fiefs.

Le 19 mai, les nobles réunis à Louvain déclarèrent que Jean avait perdu leur confiance et lui devinrent hostiles ; c'étaient : Englebert, comte *de Nassau* ; Thomas, seigneur de *Diest* ; Jean, seigneur de *Wemmel* ; Jean *de Lek*, seigneur de *Heeswijk* ; Edmond *de Dynther* ; Jean *de Witthem*, seigneur de *Bautersem* ; Jean, seigneur de *Witthem* ; Henri *de Diest*, seigneur de *Rivieren* ; Henri *de Rotselaer*, seigneur de *Roost* ; Henri, seigneur d'*Heverlé* ; Robert

de Spontin, seigneur de Wavre ; Gauthier de Winghe ; Jean, seigneur de Schoonhoven ; Jean de Gossoncourt, seigneur de Follogne.

A toute action s'oppose une réaction : vingt-quatre seigneurs conjurés secrètement le 24.5.1420, avec l'accord de leur souverain, prirent fermement son parti. Leurs noms sont connus⁶ :

Heer Jan van Grimberghe, chevalier, seigneur d'Assche ; Heer Jan d'Aa, chevalier, seigneur de Hohensteyn ; Cornelius d'Aa, son frère ; Jean Teye de Elewijt ; René Moers ; Jean d'Assche et son frère ; Robert d'Assche ; Walterus, Wilhelmus et Jean Pipenpoy, frères ; Jean Teye de Gaesbeke ; Geldolphus de Coudenberghe ; Jean t'Seraerts ; Theodorus de Loze ; Jaspas et Melchior d'Arquennes, frères ; Jean de Ydeghe ; Jean de Weert, auxquels se joignirent ultérieurement : Costin de Aa ; Jean, Henri et Willem Clutinc, frères ; Henri de Hertoghe.

Voulant s'assurer encore la prédominance dans l'échevinage, le duc nomma en juin 1420 des hommes des lignages qui, en majorité lui étaient dévoués :

Jean Mettenschachte, Henri Clutinc, Gillis de Kegel et Jean de Leeuw. Sur les trois autres : Jean Mennens, Jean Scroyen et Bartholomeus t'Seraerts, il pouvait moins compter.

Jan Teye d'Elewijt, qui jusqu'alors était en faveur, mais qui a sans doute cessé de plaire ou qui trouve prudent de tirer son épingle du jeu, est remplacé dans sa charge d'aman par Jean Clutinc soutenu par Jean d'Assche⁷, Uten Enge, Baers et Moers, auxquels il a promis de demeurer l'ennemi des frères van den Heetvelde, de Ghijsbrecht Pipenpoy et de Jean de Hertoghe. On se rappelle que ceux-ci avaient été jadis victimes de condamnations partisans.

En septembre 1419, en présence des difficultés qui avaient de nouveau surgi à cause des nominations arbitraires dans le magistrat et des excès commis par les amis du duc, celui-ci, peu rassuré et instigué par trois de ses amis : Jean d'Aa, Théodore de Lose et Everaert t'Serclaes⁶, avait de nouveau quitté Bruxelles, cette fois,

⁶ *Histoire de Belgique* (Théodore JUSTE, II, p. 25, note 1) : ... « on accusait ouvertement le duc Jean de sacrifier Jacqueline de Bavière à Laurette d'Assche, épouse d'Everaert t'Serclaes ». *Brabantica* (VIII/2, p. 852) est en contradiction avec cette note. Nous trouvons, en effet, que d'après une preuve tirée du fonds Houwaert, cet Everaert t'Serclaes avait épousé Catherine Teye (fille de Jean de la branche de Gaesbeek). Mais il eut une fille Laurentia (Laurette?). C'est probablement d'elle qu'il est question, car à cette époque l'épouse d'Everaert était déjà une femme d'âge mûr. Jean Teye d'Elewijt et Jean Teye de Gaesbeek étaient deux frères qui avaient épousé tous deux une fille de Heer Jan de Leeu (*ibid.*, IV/2, p. 246).

⁷ Baron de RYCKMAN de BETZ et vicomte Fernand de JONGHE d'ARDOYE : « Armorial et biographie des chanceliers et conseillers de Brabant », *Tablettes du Brabant*, tome I, p. 25. Il y est fait mention de Nicolas Colensone, sans plus, comme conseiller et non comme chancelier. On y trouve aussi Everaert t'Serclaes (1419) et Bernard Uten Enge (1420).

pour recourir à l'intervention de seigneurs d'Outre-Meuse, notamment : le seigneur de Heinsberg, le comte de Moers et Gérard de Clèves, au profit desquels il aliéna des biens pour qu'ils l'aidassent à mettre à la raison ses sujets rebelles du Brabant.

En l'absence du souverain qui s'est dérobé à ses devoirs, les Etats de Brabant investirent de la Ruwaerderie (régence) du duché, le comte Philippe de Saint-Pol, frère de Jean IV.

N'ayant plus rien à craindre, les *van den Heetvelde*, conduits par Willem senior qu'accompagnaient les trois frères Jean, Wouter et Willem rentrèrent à Bruxelles, avec leurs amis Jean et Nicolas *Swæf*, Gauthier *Eggloy*, Gauthier et Jérôme *van der Noot*, Guillaume *van Ophem*, Gauthier *de Jodoigne*, Arnould *van Pede*.

La charge de ruwaert était avant tout militaire : les nobles et les villes désiraient avant tout que le comte se mît en campagne pour aller reprendre dans le nord les Etats de Jacqueline, usurpés par son oncle Jean de Bavière, que les Liégeois avaient surnommé Jean sans Pitié.

Le 3 octobre 1419, la guerre lui fut déclarée. Les troupes du comte de Saint-Pol arrivèrent à Bréda, prirent Heusden et mirent le siège devant Geertruydenberg, place forte occupée par les ennemis de la princesse.

Après de vains efforts, il fallut lever le siège de la ville et le comte battit en retraite.

L'infortunée Jacqueline avait eu affaire à forte partie : au fond de la scène se dressait l'ombre menaçante de Philippe le Bon qui venait de succéder à son père Jean sans Peur, assassiné cette année (1419) sur le pont de Montereau par les gens du duc d'Orléans. L'oncle ennemi était soutenu par le duc de Bourgogne qui convoitait l'héritage de Jacqueline et finit par l'annexer.

Sur ces entrefaites, Jean IV apparut à Bruxelles avec un assez fort contingent de troupes composé surtout de cavalerie fournie par le comte de Mörs et le seigneur de Heinsberg.

Des dispositions concertées par avance prévoyaient l'exécution de Jean *van Diedeghem*^s, des frères *van den Heetvelde*, de Gauthier *van der Noot*, de Jean *de Frayere*, de Jérôme *Pipenpoy*, de Jean *van Coudenberg*, de Jean *Rolibuc*, etc.

Accueilli avec méfiance, Jean IV obtint cependant que les portes de la ville lui fussent ouvertes. Il y pénétra avec toutes ses forces. Mais il semble qu'il ait manqué d'audace dans son entreprise.

Les soudards de Heinsberg, brutaux et maladroits parcouraient la ville en proférant des menaces, faisant pressentir des rapt et des pillages. Si une partie de la population est saisie d'épouvante, les métiers ne s'en laissent pas imposer. Le 29 janvier 1421, ils descendent au marché et mettent en déroute les troupes étrangères. On s'empare du seigneur de Heinsberg et l'on fait la chasse aux

amis du duc. Quelques-uns s'échappent, le plus grand nombre sont pris.

Les révoltés triomphent. Les représailles ne vont pas tarder à être cruellement exercées.

Philippe de Saint-Pol qui avait quitté la ville un moment avait regagné Bruxelles. Le 30 janvier 1421 il investit des fonctions d'ammann, à la place de Jean Clutinc, Jean *van Diedeghem* (ou *van Dieghem*), fils de Jean, chevalier et de Marie *van Wijneghem*⁸. Jean Clutinc, destitué, est décapité (1.2.1421) et un de ses serviteurs mis à mort.

Nous avons vu plus haut que l'échevinat était composé d'une part de trois membres : Jean *Mennens*, Jean *Scroye* et Bartholomeus *'t Seraerts* qui ne furent pas inquiétés et, d'autre part, de quatre autres qui étaient à la dévotion de Jean IV : Egidius *de Kegel* et Jean *Mettenschachte* (qui prirent la fuite, ce qui fut leur salut), Henri *Clutinc* et Jean *de Leeuw*. Ces deux derniers, capturés, furent mis à la torture. Le second, comme nous le verrons, n'eut pas un sort meilleur. Leurs fonctions scabinales furent reprises par Jean *Taye d'Elewijt* et Jean *van der Noot*. Celles des deux fugitifs par Guillaume *de Kesterbeke* et Ivain *de Mol*.

Heureux les conjurés qui parvinrent à se tirer des pattes de leurs ennemis ! Qui ne voit qu'un conspirateur, un homme politique, lorsqu'il a échoué dans une entreprise subversive, s'il n'est pas exécuté sur le champ, finit presque toujours par retomber d'aplomb. Cela s'est vu dans tous les temps.

La tête des fugitifs fut mise à prix. Mais il s'étaient mis en un lieu de sûreté. Sans aucun doute, il leur fut donné de revenir plus tard.

Pour autant, Jean *Taye de Gaesbeek* fut condamné par coutumace à l'exil perpétuel, de même que René *Moers*, Roger *Boen*, les *Grimberghe*, Jean *d'Assche*, Jean *d'Aa*, Robert *d'Assche*, Jean *d'Yedeghem*.

Corneille et Costin *d'Aa*, Jean *Pipenpoy*, Gaspard et Melchior *d'Arquennes*, Gauthier *Laps* et Henri *de Pleckere* ne furent bannis que pour quarante ans. C'était beaucoup, mais cela vaut toujours mieux que de mettre la tête sur le billot.

Il reste à s'occuper du sort des prisonniers : On les sépara d'abord, sans doute, pour éviter qu'à la faveur d'un coup de main ils ne réussissent à s'échapper. Houwaert nous indique où furent incarcérés treize d'entre eux :

Jean van Coudenberge, chevalier, Edouard de Hertoghe et Henri Clutinc : à Louvain ; Jean Clutinc et Willem Clutinc, frères :

⁸ D^r SPELKENS : « Généalogie de la famille van Diedeghem », dans *l'Intermédiaire des généalogistes*, n° 89, pp. 227-228 (sept. 1960).

à Anvers ; Theodoricus de Loze et Jean de Weert : à Vilvorde ; Jean de Leeuw : à Breda ; Wilhelmus de Assche : à Sichem ; Willem de Mons : à Westerloo ; Henri de Hertoghe : à Rotselaer ; Wilhelmus Pipenpoy : à Cranendonck (?) ; Jean t'Seraerts : à Berg-op-Zoom. Total : 13.

Nous ne savons pas où étaient gardés les autres. D'après Favresse il y avait sept captifs à Louvain, parmi eux certains de ceux que nous venons de citer furent transférés sans doute ultérieurement dans cette ville. En somme, ces indications sont peu claires et incomplètes. Mais ce qui est certain c'est le sort qui leur était réservé comme nous allons le voir.

Les électeurs allemands s'efforçaient de sauver le seigneur de Heinsberg et ses amis. On croyait réussir.

Mais au début du mois de mars une perquisition opérée chez un prêtre, Gérard *van der Straeten*, membre du parti *van Lombeke*, aboutit à la découverte de documents prouvant l'existence de la conjuration ourdie les derniers jours du mois de mai 1420 par les amis du jeune duc.

Le ruwaert fit ouvrir une enquête par une commission qui mandatée par lui se transporta à Vilvorde, Louvain, Berg-op-Zoom, Bréda où étaient détenus des captifs. Certains furent mis à la question, ce qui permit de découvrir ce qu'avaient tramé les conjurés dont l'intention était bien d'assassiner des amis de Saint-Pol, les van den Heetvelde et leurs partisans.

La révélation de ce complot provoqua un nouveau soulèvement des métiers qui exigèrent la mort des coupables en même temps que la mise en application des nouveaux statuts.

Le 3 avril 1421, trois des victimes exigées sont livrées et les statuts sont accordés.

Everaert *t' Serclaes*, chevalier, Geldolfus *de Coudenberge* et Willem *Pipenpoy* sont décapités sur la grand'place de Bruxelles.

Le rôle du ruwaert touchait à sa fin. Philippe de Saint-Pol renonce définitivement à son titre, mais sous-main il conserve son influence, soutenu par Philippe le Bon qui s'est petit à petit arrogé un droit de regard sur les affaires du Brabant.

Jean IV revint. Jacqueline avec qui, en définitive, un accord n'était plus possible, avait cessé d'être notre duchesse, car elle avait obtenu que son mariage fût cassé pour raison de consanguinité.

Elle épousa, mais un peu trop tôt, avant que la rupture eût été définitivement prononcée à Rome, ce qui lui occasionna de grandes difficultés, Humphrey, duc de Gloucester, frère du roi Henri V d'Angleterre. Ce troisième époux s'efforça de reconquérir avec sa femme la Hollande, la Frise, la Zélande et le Hainaut. Il échoua, finit par abandonner Jacqueline et se remaria avec Eléonore de Cobham.

Fait remarquable, il semble que malgré le désaccord qui n'avait pas cessé de séparer Jean IV et ses sujets, son retour avait été souhaité, car les Brabançons aspiraient à la paix.

A lui, personnellement, il n'avait jamais été fait aucun mal. C'est sur son entourage seul, si nous jugeons bien, que s'abattirent les représailles.

Il semble que le prince a toujours inspiré jadis au peuple qui est même enclin à s'attacher à lui, bien entendu lorsqu'il mérite sa confiance, un respect mêlé de crainte et en quelque sorte d'un sentiment presque religieux.

Cet état d'âme procède en grande partie du fait que le souverain a toujours été étroitement associé à tout ce qui concerne le culte établi dans le pays. N'est-il pas l'oïnt du Seigneur ?

Le monarque, dans l'antiquité, et même à une époque encore beaucoup plus récente, officiait souvent en qualité de grand-prêtre et ces fonctions lui étaient dévolues par le fait qu'à l'origine elles étaient naturellement attribuées au chef de famille et, dans l'évolution qui suivit, au chef de tribu et ensuite au souverain.

L'attachement au prince s'est du reste toujours manifesté par des actes de dévouement absolu.

Et qui oserait dire que parmi les patriciens victimes du soulèvement de 1421, s'il y avait parmi eux des scélérats, le plus grand nombre des conjurés qui avaient pris fait et cause pour Jean IV, n'étaient pas sincèrement attachés à leur seigneur et prêts à le servir pour le meilleur et pour le pire ?

Au moment où Jean IV est revenu, tout n'est pas rentré dans l'ordre.

On aurait pu croire que la surveillance exercée autour des prisonniers lignagers se relâchait. A Louvain, ils étaient traités avec moins de rigueur. Ils avaient du reste commencé à entretenir des intelligences avec l'extérieur.

Deux d'entre eux, Edouard de Hertoghe et Jean Schockaert auraient même prononcé des paroles imprudentes en disant qu'ils seraient bientôt délivrés et qu'ils pourraient même réclamer des dédommagements.

Ils se leurraient. Les métiers les ménageaient encore, craignant des représailles de la part des princes environnants qui, cela va sans dire, n'aimaient pas les soulèvements populaires.

Et les Bruxellois détenaient en la personne du seigneur de Heinsberg, un précieux otage dont ils tenaient la vie entre leurs mains. Il répondait vis-à-vis d'eux des mesures coercitives qu'ils pouvaient craindre.

N'était-il pas le frère du prince-évêque de Liège et protégé par les électeurs allemands, par le roi des Romains et même par Philippe le Bon ?

L(e) refuser n'était pas sûr » (La Fontaine, IV/1)
« L(e) donner (leur) semblait bien dur,

Il fallait négocier et l'on aboutit à une entente.

Les métiers accordèrent d'abord à Heinsberg sa liberté sous l'engagement d'honneur de revenir se constituer prisonnier si de nouvelles difficultés surgissaient. Mais il ne fut pas obligé de revenir car tout s'arrangea.

Les Bruxellois avaient quand même obtenu le statuts accordé le 11 février 1421 accordant aux métiers une importante participation dans l'administration de la ville. C'était beaucoup. Mais que pesait alors dans la balance les malheureux prisonniers qui, en proie à une cruelle incertitude languissaient dans les geôles brabançonnnes. Ils furent livrés aux métiers qui voulaient leurs têtes et qui n'avaient désormais plus rien à redouter.

L'exécution des quatorze captifs eut lieu sur la grand-place de Bruxelles, le 7 juin 1421.

Les indications données par Houwaert sur leur identité sont incomplètes et inexactes. Retenons seulement que leur supplice se prolongea jusque dans l'après-midi.

Grâce à l'étude de M. P. Leynen, publiée dans notre bulletin ⁹, nous possédons des indications précises sur les noms des dix-huit victimes de l'insurrection. Nous en avons déjà cité quatre qui périrent plus tôt : Henri Clutinc, Everaert t'Serclaes, chevalier, Geldolphus van Coudenberg, chevalier, et Willem Pipenpoy.

Voici les noms des quatorze autres :

1. Jean Clutinc, fils d'Everaert ;
2. Aert van de Velde ;
3. Wouter Pipenpoy ;
4. Henri de Hertoghe, fils de Ots ;
5. Willem van Assche ;
6. Diederick de Loze ;
7. Jan t'Seraerts ;
8. Henri Clutinc ;
9. Willem Clutinc, son frère. Remarque : Jean, le troisième frère, avait été exécuté plus tôt, comme nous venons de le dire ;

⁹ A.G.R., Comptes en rouleaux, n^{os} 2603, 2606, 2608, 2609 (fragments du xiv^e-xv^e siècles, comptes de 1421 (f^{os} 10 et 19). (M. P. Leynen) : « Uytgheven van Justitien dairover gerecht is : / Ghericht metten zweerde om dopset dat te Bruessel begonnen was ende vor elcken van den gerechten II francke / Jan Cluetinc Everaerts sone / Art van de Velde / her Everaert tSerclaes, riddere / Willem Pipenpoy / Geldof van Coudenberg, riddere / Wouter Pipenpoy / Henric de Hertoghe, Ots sone / Willem van Asce / Diederick de Loze / Jan tSerraerts / Jan Cluetinc / Henric Cluetinc / Willem Cluetinc, ghebrueders / Willem van Mons / Jan de Wert / Jan de Leu / Edewaert de Hertoghe / Jan Scockaert / ».

10. Willem van Mons ;
11. Jan de Weert ;
12. Jan de Leu ;
13. Edouard de Hertoghe ;
14. Jan Scockaert.

La vengeance populaire ayant été assouvie par ces atrocités, tout rentra dans l'ordre et nous n'avons plus rien à dire sur les lignages dont l'influence était désormais diminuée d'une manière appréciable.

Le règne de Jean IV s'acheva paisiblement, mais ne fut plus de longue durée, car ce prince mourut à l'âge de 24 ans, le 14 avril 1427, ce dit-on, d'une attaque d'apoplexie (diagnostic très douteux à cet âge). Son frère Philippe de Saint-Pol lui succéda, mais pas pour longtemps. Il mourut *subitement* le 4 août 1430 (étonnant pour un homme si jeune). Il était demeuré célibataire. Au demeurant, un mariage aurait été contraire aux intérêts de Philippe le Bon. Il faut le noter.

Jean de Bavière, l'oncle de Jacqueline de Bavière et de Philippe le Bon était aussi mort empoisonné en 1425.

Il avait revendiqué la possession de la Hollande et de la Zélande sans rencontrer, et pour cause, d'opposition de la part de Philippe, dont il fit du reste son légataire et qui avait accepté le testament avec empressement. Il se substituait, avec l'assentiment de Jean IV, son cousin germain, à Jacqueline de Bavière, l'héritière naturelle.

Elle avait donc perdu ses Etats de Hollande, de Zélande et de Frise, dont le cher cousin s'était emparé avec l'aide du bon oncle.

Jacqueline, qui avait aussi perdu le Hainaut, était reléguée au château de ter Goes en Zélande, sous la garde du chevalier Henri van Borselen dont elle s'éprit et qu'elle épousa secrètement.

Colère du duc lorsque cette idylle vint à sa connaissance.

Cela faillit coûter la vie à ce quatrième époux. Le méchant cousin, après l'avoir fait arrêter pour trahison, menaçait de faire couper la tête au chevalier.

Elle obtint sa grâce en abandonnant définitivement toutes ses provinces. Dans cet abandon étaient compris ses héritiers éventuels. Elle n'en eut pas. La princesse ne survécut pas longtemps à tous ces malheurs qui l'avaient brisée. Elle s'éteignit encore jeune, minée par une consommation (?) au château de Teylingen, en 1436.

Voilà quatre décès prématurés qui arrangent extrêmement bien les choses : a) un empoisonnement ; b) une cause inconnue et c) d) deux diagnostics plutôt fantaisistes. (Jacqueline passait pour avoir une excellente santé.) Quant à Jean de Bavière, empoisonné, dit sans Pitié, il n'en méritait aucune.

Pour Philippe le Bon, « tout était ainsi pour le mieux dans le meilleur des mondes » (*Candide*)¹⁰⁻¹¹.

On dit souvent « Fecit cui prodest ». Mais gardons-nous de faire la moindre insinuation. Peut-être n'y a-t-il là que coïncidences.

A propos des deux derniers défunts : Jean sans Pitié et Jacqueline, nous terminons sur un ton badin... en apparence, évoquant cette délicieuse fable de La Fontaine que tout le monde connaît. Un apologue raconté sous une forme bénigne peut masquer d'affreuses réalités.

« Grippeminaud le bon apôtre,
Jetant des deux côtés la griffe en même temps,
Mit les plaideurs d'accord en les croquant l'un et l'autre.
Ceci ressemble fort aux débats qu'ont parfois
Les petits souverains se rapportant aux rois. »

D^r SPELKENS

¹⁰ Quant à Elisabeth de Görlitz, la belle-mère des ducs Jean IV et Philippe, nous ne savons pas en quels termes elle vécut avec son deuxième mari Jean de Bavière. Elle mourut beaucoup plus tard († 2.8.1451). Elle tenait le Luxembourg en engagère d'Anne de Bohême qui avait épousé Guillaume de Saxe. Il n'avait pas effectué le remboursement mais prétendait néanmoins reprendre ce duché. Elisabeth était une femme avisée. Elle se mit sous la protection du duc Philippe le Bon qui finit par conquérir lui-même le Luxembourg. Un accord, moyennant paiement par ce dernier au duc de Saxe fut conclu et Elisabeth céda tous ses droits à Philippe moyennant une rente viagère de 10.000 francs.

Il prit alors le titre de duc de Luxembourg et Elisabeth vécut en paix et atteignit un âge relativement avancé.

¹¹ Il faut encore signaler un cinquième décès prématuré : celui de *Ladislas*, roi de Hongrie et de Bohême, petit-fils de Sigismond de Luxembourg, héritier naturel de ce comté dont Philippe le Bon s'était déjà emparé. Ladislas en revendiquait la succession et ses prétentions étaient d'autant plus à craindre qu'il s'était fiancé avec la fille de Charles VII, roi de France. Mais la mort du jeune roi à l'âge de 19 ans survint à un moment très opportun : le duc de Bourgogne voyait encore disparaître un dangereux obstacle à ses ambitions.

PRIX « PRO CIVITATE »

Le Centre PRO CIVITATE décerne annuellement deux prix d'histoire de 15.000 francs chacun, qui couronnent des travaux inédits, originaux et constituant une contribution importante à l'histoire d'une commune belge.

Pour 1968, le prix d'Histoire sera attribué à un Mémoire, présenté avant le 1^{er} juillet 1968, œuvre d'un spécialiste, détenteur d'un diplôme de candidat, de licencié ou de docteur délivré par une faculté de philosophie et lettres ou par un institut y annexé.

Le règlement de ce prix doit être demandé au Centre Pro Civitate, 13, rue de la Banque, Bruxelles I.

L'EXPOSITION « BRUXELLES ET SES LIGNAGES »

Du 29 novembre au 6 décembre 1967 il s'est tenu dans la Salle Ogivale de l'Hôtel de Ville de Bruxelles, une exposition consacrée aux anciens Lignages de Bruxelles.

Elle fut organisée par l'Association des Descendants des Lignages, à l'initiative de quelques-uns de ses membres les plus entreprenants et avec le concours empressé des instances responsables des différents dépôts d'archives et de manuscrits et des différents musées relevant de l'Etat ou de la ville.

Pendant sa courte durée, l'exposition enregistra près de deux milles visites. D'un objet forcément limité, s'ouvrant sur un domaine peu connu — si pas ignoré du grand public — elle n'éveilla pas moins un mouvement de curiosité et d'intérêt des plus vifs.

Des comptes rendus de la presse sur cette manifestation, une brève incursion de la télévision ainsi que les interviews du président de l'Association reçus par l'un et l'autre réseau de la radio belge, n'y furent certes pas étrangers.

Mais, c'est la présentation d'un ensemble éclectique de pièces et documents, d'objets, tableaux et livres se rapportant au passé de la ville et de ses Lignages qui donna à l'exposition sa valeur didactique et lui conféra sa haute signification culturelle.

L'attrait de l'exposition fut favorablement influencée par le cadre unique de l'Hôtel de Ville, par l'ordonnance des diverses collections disposées avec goût, aussi par l'accueil fait aux visiteurs grâce à une permanence assurée avec amabilité et compétence par quelques membres de l'Association, et grâce surtout à la mise à disposition d'un catalogue.

Le catalogue de l'exposition, introduit par le comte t'Kint de Roodenbeke, président de l'Association organisatrice, contenait un exposé magistral de M. H.C. van Parys, référendaire de l'Association, qui sut donner dans une forme condensée et claire les grands traits de l'origine et des fastes des Lignages, l'organisation interne de ceux-ci, leur rôle politique et social dans la cité.

A chacun des aspects ainsi décrits correspondait dans les collections exposées, la charte ancienne, la pièce d'archives, l'objet avec marque lignagère, le registre d'admission, l'armorial, le portrait du personnage éminent, etc. Au total : 112 numéros, chacun minutieusement et scientifiquement analysé.

C'est dire que pour réunir l'ensemble exposé il fallut choisir et emprunter auprès des musées, des dépôts publics et des collections privées, les pièces les plus caractéristiques et les plus représentatives de l'époque, de l'histoire et des institutions lignagères.

C'est dire aussi que pour arriver au succès, la préparation et la réalisation de l'exposition durent bénéficier de nombreuses bonnes volontés, d'un réel engouement et de précieuses collaborations.

Lors de l'inauguration de l'exposition, qui se fit solennellement le 28 novembre dans la soirée, en présence de M. le bourgmestre de la ville et de M^{me} Van Leynsele, échevin, le président de l'Association ne manqua pas de reconnaître à chacun ses mérites, très particulièrement à MM. van Parys et Wittock, promoteurs et organisateurs de la manifestation, ni d'exprimer sa gratitude envers les personnes et les institutions qui prêtèrent les pièces exposées ainsi qu'envers les membres qui acceptèrent de contribuer spécialement aux frais d'organisation.

Dans son allocution inaugurale, le comte t'Kint de Roodenbeke, s'interrogea aussi sur l'existence de l'Association des Descendants des Lignages et sur la signification de l'exposition. Il développa à ce propos deux considérations. Vivant dans une société affairée et trépidante, l'homme moderne soucieux d'équilibre, doit rechercher à temps le calme et le repos de l'esprit. Là précisément, la réflexion sur le passé, la recherche et la connaissance de situations et de faits révolus, de gens et de générations qui nous ont précédés, peuvent l'aider.

Or, dans pareille perspective, les anciens Lignages bruxellois ouvrent un terrain encore large aux explorations, à l'étude de détail et de synthèse touchant l'histoire, la sociologie, la généalogie et l'archéologie.

Et le président de l'Association de continuer : « Il est un autre aspect que je m'en voudrais de ne pas souligner. C'est un besoin très commun à tout homme de respecter les traditions, de vénérer ce que ceux qui l'ont précédé lui ont légué.

» Cet attachement au passé, cette fierté, oserais-je dire, d'une appartenance se traduisent dans la recherche historique, dans le besoin de mieux connaître.

» Notre Association a peut-être la petite satisfaction supplémentaire de vouloir honorer ceux qui ont servi dignement la ville de Bruxelles. Nous avons conservé les conditions d'admission requises sous l'Ancien Régime pour l'acceptation de nos membres. Nous cherchons à nous retrouver pour la défense en commun du passé.

» J'ajouterai volontier, pour conclure, que nos buts ne peuvent que rencontrer ceux des belges qui souhaitent voir se maintenir l'unité du pays en resserrant les liens qui unissent un grand nombre d'entre nous, déjà proches du chef d'ascendances communes. »

P. LEYNE

FILIATIONS LIGNAGERES

N° 18 BRAUN de ter MEEREN (Rodenbeke)

- I. Jean MENNEN, échevin de Bruxelles au lignage Roodenbeke en 1404 - 1409 - 1415 - 1420 - 1428, portait les armes pleines de la famille, × Catherine MEERTS.
- II. Catharina MENNEN × Jan de BUTTERE dit HAECKMAN.
- III. Catharina HAECKMAN × Jan PIPENPOY.
- IV. Jan PIPENPOY, Sgr de Bossuyt (Relief, 17.1.1509) × Gertrude BOSCH.
- V. Jan PIPENPOY × Cornélie van OVERSTRAETEN.
- VI. Jean PIPENPOY × Elisabeth GOOSSENS.
- VII. Marie PIPENPOY × Jean van CUTSEM.
- VIII. Zeger van CUTSEM × Barbe WALRAVENS.
- IX. Marie van CUTSEM × Jean OP den BOSCH.
- X. Jean OP den BOSCH, ° 1700 × Elisabeth van den DAELE.
- XI. Marie OP den BOSCH, ° 1738 × Englebort-Arnold WAUWERMANS.
- XII. Henri WAUWERMANS, ° 1772 × Françoise BULENS.
- XIII. Marie - Catherine WAUWERMANS × Augustin - Louis de SMEDT.
- XIV. Nathalie-Sidonie de SMEDT, ° 1827 × Louis-Auguste van den KERCKHOVE.
- XV. Léonie van den KERCKHOVE × Auguste BRAUN de ter MEEREN.
- XVI. Maurice BRAUN de ter MEEREN × Germaine HYE.

- I. Jan MENNEN, échevin du lignage Serroelofs en 1362 et 1373 × Catharina van ELMPT.
- II. Gielis MENNEN, échevin en 1373 au lignage Serroelofs, est inscrit en 1376 au lignage Roodenbeke × Marie UTER CROMMERCAMMEN.
- III. Jan MENNEN × Joe-Catharina MEERTS.
- IV. Catharina MENNEN × Jan de BUTTERE dit HAECKMAN.
- V. Catharina HAECKMAN × Jan PIPENPOY.
- VI. Jan PIPENPOY, sgr de Bossuyt (Relief, 17.1.1509) × Gertrude BOSCH.
- VII. Jean PIPENPOY × Cornélie van OVERSTRAETEN.
- VIII. Jean PIPENPOY × Elisabeth GOOSSENS.
- IX. Marie PIPENPOY × Jean van CUTSEM.
- X. Zeger van CUTSEM × Barbe WALRAVENS.
- XI. Marie van CUTSEM × Jean OP den BOSCH.
- XII. Jean OP den BOSCH, ° 1700 × Elisabeth van den DAELE.
- XIII. Marie OP den BOSCH, ° 1738 × Englebert-Arnold WAUWERMANS.
- XIV. Henri WAUWERMANS, ° 1772 × Françoise BULENS.
- XV. Marie-Catherine WAUWERMANS × Augustin - Louis de SMEDT.
- XVI. Nathalie-Sidonie de SMEDT, ° 1827 × Louis-Augustin van den KERCKHOVE.
- XVII. Léonie van den KERCKHOVE × Auguste BRAUN de ter MEEREN.
- XVIII. Maurice BRAUN de ter MEEREN × Germaine HYE.

NOUVELLES DE NOS MEMBRES

FIANÇAILLES

Monsieur et Madame Adrien SCHEID nous font part des fiançailles de leur fils Claude avec la baronne Yolande van der Bruggen.

Madame Guy DUPRET nous annonce les fiançailles de son fils Guy-Léopold avec Mademoiselle Marie de Lantsheere.

NAISSANCE

Un petit Jean-Charles est né chez M. et M^{me} Valmy de Longueville.

LES FAMILLES SOUCHES DE NOTRE ASSOCIATION

ERRATUM BULLETIN N° 32 (1967)

Page 60 :

Du chef de Charles-Léonard Frantzen, admis en 1764.

En descend : la famille *Lados van der Mersch*.

Nous nous excusons de l'orthographe erronée du nom.

La Rédaction